

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

COMMISSION

DES

ANTIQUITÉS ET DES ARTS

(Commission de l'Inventaire des Richesses d'Art)

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION
PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 26 JUILLET 1894
AU 25 AVRIL 1895
NOTICES ET INVENTAIRES PRÉSENTÉS A LA COMMISSION

XV^e VOLUME



VERSAILLES
CERF ET C^o, IMPRIMEURS DE LA PRÉFECTURE
59, RUE DUPLESSIS, 59

1895

Inscriptions dans l'église de Menucourt.

Le Secrétaire lit, au nom de M. Boulé, membre de la Commission pour l'arrondissement de Pontoise, la notice suivante concernant deux inscriptions conservées dans l'église de Menucourt (canton de Pontoise).

L'Eglise de Menucourt, dont le vocable est Saint-Léger, semble remonter au XIV^e siècle.

Les plus anciens registres des naissances, mariages et sépultures encore existants, sont de 1697 et peut-être de 1669.

Il n'a pas encore été trouvé de titre ou d'acte mentionnant l'église de Saint-Léger remontant au delà de l'année 1505.

Cet édifice renferme dans la nef deux inscriptions funé-

raires incrustées aux murs et se faisant face. Elles datent du xvii^e siècle.

En voici la copie ; le texte est scrupuleusement reproduit :

« Ci-git. — Le Cœur de Maître Nicolas Le Prêtre, vivant seigneur de Menucourt, Jambleville, Mézi en partie et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé et en la Grande Chambre du Parlement de Paris, mort en Anjou, commissaire pour le Roi pour les réfections des turcices (?) et levées, le 1^{er} octobre 1651. Lequel a donné à cette église avec Dame Antoinette Le Clerc de Lesseville sa mère veuve de Maître Guillaume Le Prêtre, vivant Conseiller du Roi en ses dits conseils et Président au bureau des finances, seigneur et Dame du dit Menucourt, 60 livres de rente foncière et non rachetable, à prendre sur la terre du dit Menucourt, à la charge de faire dire une messe basse de Requiem tous les lundis, avec un service solennel de trois messes hautes du Saint Esprit, de la Vierge et des trépassés, le 17 juillet de chaque année et les Vigiles de Trépassés le dit jour et chacun jour de Carême et le jour des Trépassés. Le tout suivant le contrat de ce fait, par devant Nicolas Gars, tabellion à Meulan, le 1^{er} novembre 1628.

« Maître Nicolas Le Prêtre, chevalier, Baron de la Chapelle, Seigneur de Menucourt, Saint Christophe le Bournetie, Jambleville et Mezy en partie, Conseiller du Roi en ses conseils et de sa cour de Parlement, neveu et légataire universel du dit sieur défeunt a fait mettre cette marque de la piété de ses ancêtres le 20 décembre..... ».

« Icy repose le cœur de défunte Dame Charlotte Marie Hénauld, vivante femme de Jean François Chassepot de Beaumont, seigneur de cette terre et paroisse de Menucourt, et Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement, qui est décédée le 8 décembre 1698, âgée seulement de 39 ans, après 20 années de mariage, laissant 10 enfants et son époux abimé dans la douleur d'avoir perdu en sa personne le soutien de sa famille et la douce consolation de sa vie. Elle a vécu très chrétiennement et a mis tous ses soins à s'acquitter des obligations de son état, principalement à l'éducation de ses enfants et gouvernement de sa maison, et cela avec une joie toute chrétienne. Son époux, secondant son pieux dessein, a fondé avec elle dans cette église une lampe ardente à perpétuité devant le Saint Sacrement et une messe à perpétuité avec un De pro-

fundis le 1^{er} jour de chacun mois, après l'avoir annoncée le dimanche précédent, pour le repos de l'âme de la ditte défunte, laquelle sera ditte aussi après le décès de son dit époux et pour le repos de l'âme du dit époux le tout suivant le contrat de don et de fondation qui a été passé avec Messire Gosselin, prêtre, curé de la dite paroisse et les Marguilliers d'icelle. — Priez Dieu pour le repos de son âme. »

La terre de Menucourt, qui, au commencement du xvii^e siècle, était possédée par la famille Le Prestre, devint en 1653, la propriété des Chassepot de Beaumont. Ceux-ci l'ont conservée jusqu'en 1838.

Son propriétaire actuel est M. Archdéacon qui a succédé en cette qualité à M. Gaillard.